

Présents : 10

Excusés : 0

Absents : 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Secrétaire de séance : **Nelly ROUSSY**

Ordre du jour

I - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le Maire propose s'il n'y a pas de remarque, d'approuver le compte rendu de la séance du 2 Juillet 2019.

Unanimité de l'assemblée Pour = 10

Contre = 0

Abstention = 0

II – Bilan des activités municipales

Le Maire rend compte au Conseil des différentes activités qui se sont réalisées depuis la dernière séance de juillet dernier.

A ce jour la quasi-totalité des projets sont effectivement réalisés, à savoir :

- Travaux aménagement Place & Rue de la Mairie = 39 461.40 € TTC
- Remise en place des enrobés sur les fouilles d'assainissement = 10 335.60 € TTC
- Remise en place du vitrail de l'Église = 5 760.24 € TTC (Groupama)
- Installation fontaine avec branchement compteur d'eau au cimetière = 2 889.43 € TTC
- Dégâts des eaux salle communale = 1 140.00 € TTC (Groupama)

III – Modification du système de facturation des redevances assainissement

Le Maire fait un rappel sur le système de facturation du service assainissement, mis en place au cours du mandat précédent. La délibération en date du 2 Décembre 2011 stipule :

« A l'issue de la présentation de différentes formules de taxation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'instaurer la taxe d'assainissement selon les modalités suivantes

Part fixe 85.00 € par foyer

Part variable 60.00 € par personne au foyer

Décide de facturer semestriellement la taxe d'assainissement aux abonnés.

Cette facturation sera effectuée par le secrétariat intercommunal de la CCPB ».

En cette année 2019, l'agence de l'eau vient remettre en cause notre système de facturation au travers de la taxe « modernisation des réseaux ». Juridiquement parlant, le système forfaitaire appliqué jusqu'à l'an dernier n'est plus recevable, dans la mesure où les habitations connectées à la station doivent acquitter cette taxe au prorata du volume exact d'eau consommé.

Pour ce faire, le secrétariat intercommunal doit modifier au sein du logiciel « e-Magnus » les paramètres permettant d'établir une facturation plus juste et surtout conforme à la réglementation instituée par les services de l'agence de l'eau. Le tout réalisé avec l'assurance d'appeler le montant de 12 000.00 € de recettes, nécessaires au remboursement des emprunts et autres intérêts inerrants à cet investissement.

Le Maire présente la délibération modifiant le système actuel et adoptant le nouveau système de facturation recommandé par l'agence de l'eau.

Décision du Conseil : Pour = 10

Contre = 0

Abstention = 0

IV – Délibérations diverses

Le Maire présente les délibérations modificatives permettant d'abonder les sommes nécessaires au règlement des factures sur d'autres chapitres, ainsi que la délibération traitant de l'assiette 2020 des coupes de bois et l'autorisation de transmettre à la trésorerie municipale, le chèque de remboursement des dégâts subis à la salle communale, à la suite d'une fuite d'eau.

- Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2020
Décision du Conseil : Pour = **10** Contre = **0** Abstention = **0**
- Groupama pour encaisser les remboursements du sinistre Mairie
Décision du Conseil : Pour = **10** Contre = **0** Abstention = **0**
- Modification imputation pour facture entretien forêt
Décision du Conseil : Pour = **10** Contre = **0** Abstention = **0**
- Régularisation de l'amortissement de frais d'études oubliés (Relevés topo réseau séparatif)
Décision du Conseil : Pour = **10** Contre = **0** Abstention = **0**

V–Opérations communales

Le Maire propose de définir les dates et les équipes qui effectueront les opérations :

- **Rebouchage des trous et nids de poules sur l'ensemble de la commune**
Contact sera pris avec 2 fournisseurs potentiels d'enrobé à froid
Les conseillers désignés pour cette réalisation interviendront dès que les conditions ci-dessus seront réunies, y compris les contraintes météo
- **Nettoyage du clocher – Pigeons**
De même pour ce qui concerne le nettoyage du clocher et des cloches, les conseillers désignés, équipés de protections, effectueront le nettoyage des fientes de pigeons, impactant lourdement ces locaux.

VI- Questions diverses

Le Maire rend compte du contact renoué avec la Sté « ITAS » pour l'implantation d'un pylône TDF/Télécom.
RDV jeudi 19/09/2019 à 15h00 avec Mme VELTER Marie-Ange de la société « ITAS ».

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 21 heures 30.